

**Mise à disposition des Services Techniques de la Ville de Le Cendre  
au profit de la Clermont Auvergne Métropole**

Délibération du Conseil métropolitain du 20 janvier 2017

Délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2016

**Pour la Ville de Le Cendre :**

Direction / Service mis à disposition :

Directeur / Chef de service :

Référénts avec Clermont-Auvergne-Métropole:

Services Techniques

Mme Céline SALIN

M. VANTALON/ Mme AFONSO FERREIRA COELHO Esméralda

**Pour Clermont Auvergne Métropole :**

Direction / Service de rattachement :

Directeur / Chef de service :

Référént avec la commune :

Service Patrimoine Bâti Métropolitain

email : patrimoinecommunautaire@clermontmetropole.eu

Madame Lucie LEROY-SCHITT

Madame Lucie LEROY-SCHMITT

**Objet de la mise à disposition :**

La présente mise à disposition est réalisée en vue de concourir à l'entretien de l'antenne du Cendre de la bibliothèque Hugo PRATT et de l'antenne du pôle de proximité.

Le service mis à disposition assure le nettoyage et la maintenance de 1<sup>er</sup> niveau de la médiathèque (petites réparations, sauf l'électricité).

Il est entendu que la Ville prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la continuité de service.

**Détail des montants prévisionnels pour l'année 2021**

Activité	Équipe de terrain			Encadrement direct		Dépenses affectées directement	Total
	ETP	Fréquence d'intervention hebdomadaire sur le site	Masse salariale (toutes charges incluses)	ETP	Masse salariale (toutes charges incluses)		
Nettoyage des locaux	0,28 ETP  Agent à temps non complet 27h/sem (10h/semaine correspondent donc à 37 % de sa base )	10h/sem	8 400 €			300 € (produits et petit matériel)	8 700 €
Entretien de l'antenne du Pôle de Proximité						3 670 € (Assurance, Gaz et électricité)	3 670 €
<b>Total annuel</b>							<b>12 370 €</b>

Le montant annuel prévisionnel au titre de cette mise à disposition est de **12 370 €**

VU ET ANNEXÉ  
À LA DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15/12/2021  
N° 21/12/1015/004  
Le Maire



**Hervé PRONONCE**